

Rue de l'Avenir

Groupe-Conseil romand

Ecomobilité – Sécurité des déplacements – Urbanisme de proximité

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand, paraît 4 fois par année, 18^e année, 2/2001
www.rue-avenir.ch

Loi fédérale sur les chemins pour piétons et de randonnée pédestre (LCPR)

Etat des lieux dans les cantons romands

La loi fédérale sur les chemins pour piétons et de randonnée pédestre (LCPR) entrée en vigueur en 1987, prévoit un délai de trois ans pour l'établissement des plans de réseaux de chemins pour piétons. Plus de dix ans après ce délai, il nous a paru intéressant de faire le point de la situation en ce qui concerne les cantons romands. C'est aussi l'occasion de présenter le plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Genève qui a reçu le premier prix du concours national «A pied, c'est sûr», organisé pour la quatrième fois par l'ATE et Mobilité piétonne.

Vous recevez avec ce numéro, **Environnement 1/01** consacré à la mobilité, gracieusement offert par l'OFEP aux lecteurs de Rue de l'Avenir, à titre d'essai.

Extrait du plan directeur de St-Martin (Atelier North et Robyr)



